



1 AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER

Ordonnance du 12 janvier 2006 sur la transparence des rémunérations et avantages des mandataires publics bruxellois rapport annuel 2022.

1. Relevé détaillé des rémunérations et avantages de toute nature ainsi que de tous les frais de représentation octroyés aux mandataires publics.

a) RÉMUNÉRATIONS

En cours d'exercice la société a liquidé des rémunérations et jetons de présence pour un montant total de 26.473,80 Euros.

BARNSTIJN Michel	721,80 Euros
CASTEELS maria	2.400,00 Euros
CEULEMANS Frederik	2.280,00 Euros
ERGEN Benhur Yusuf	641,60 Euros
HOORENS José	802,00 Euros
LOTFY Halima	802,00 Euros
LOUYEST Geneviève	802,20 Euros
MAATI Naima	481,20 Euros
MAIMOUNI Mourad	2.400,00 Euros
MUTYEBELE Lydia	2.460,00 Euros
Ouriaghli Mohammed	5.400,00 Euros
PAPADOPOULOS Anastasia	802,00 Euros
RAMAL Yousef	481,20 Euros
TEMMERMAN Liesbet	6.000,00 Euros

Cette liquidation a respecté la décision de notre Conseil d'Administration du 16/11/2017. Un extrait de la décision dudit Conseil est joint en annexe.

b) AVANTAGES EN NATURE

Aucun avantage en nature

c) FRAIS DE REPRÉSENTATION

Aucun frais de représentation

2. Liste des voyages organisés par la société par la société auxquels des mandataires publics de l'institution ont participé dans le cadre de l'exercice de leur fonction.

Aucun voyage n'a été organisé au cours de l'exercice.



3. Inventaire de tous les marchés publics conclus

Ces derniers sont collationnés aux rapports

- R.23/02/240 – VSM/vsm du 15/02/2023 (Récapitulatif des travaux hors SLRB – Année 2022).
- R.23/01/078 – VRE/vre du 06/04/2023 (Récapitulatif des travaux SLRB/C – Année 2022).

Nous vous proposons d'arrêter les comptes annuels tels qu'ils sont établis, de donner décharge aux Administrateurs de leur gestion pendant l'exercice écoulé, ainsi qu'au Commissaire pour son contrôle pendant cet exercice.

Le Conseil d'Administration.